

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-24-0860 du 26/03/2024

Arrêté du 21 mars 2024

ARRÊTÉ PORTANT AVANCEMENT D'ÉCHELON DANS LE STATUT D'EMPLOI DE DIRECTION
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (ANNÉE 2024)

Délégation encadrement supérieur et talents

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte avancement d' échelon dans le statut d'emploi de direction de la Direction générale des Finances publiques.

Date d'application : 01/03/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AVANCEMENT D'ÉCHELON DANS LE STATUT D'EMPLOI DE DIRECTION DE LA
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (ANNÉE 2024).....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AVANCEMENT D'ÉCHELON DANS LE STATUT D'EMPLOI DE DIRECTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
(ANNÉE 2024)**



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
Délégation encadrement supérieur et talents
120, rue de Bercy - Télédock 752
75572 PARIS CEDEX 12

ARRÊTÉ

portant avancement d'échelon dans le statut d'emploi de direction de la Direction générale des Finances publiques (année 2024)

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE,
EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la Direction générale des Finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des Finances ;

Vu le décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 modifié relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2022-1454 du 23 novembre 2022 portant diverses dispositions relatives à l'échelonnement indiciaire applicable à l'encadrement supérieur de l'État ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2022 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 pris pour l'application de l'article 11 du décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la Direction générale

des Finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu les décrets et arrêtés portant nomination des cadres désignés ci-dessous dans des emplois de direction de la Direction générale des Finances publiques.

ARRÊTE :

Article premier : Les cadres dont les noms suivent sont promus dans le statut d'emploi de direction de la Direction générale des Finances publiques selon les modalités indiquées ci-après :

Identité de l'agent			Situation ancienne	Situation nouvelle	
Nom usuel	Prénom	Grade	Échelon	Échelon	Date d'effet
BINET	Bertrand	Resp de service DGFIP GR4-niv 2 en ref gr tr	11	12	01/03/2024
BIQUARD	Nathalie	Resp de service DGFIP GR2-niv 2 en ref gr tr	16	16	01/04/2024
BIQUARD	Nathalie	Resp de service DGFIP GR3-niv 2 en ref gr tr	15	16	01/03/2024
BOULAY	Vincent	Resp de service DGFIP GR6-niv 3 en ref 2 ^e gr	10	10	01/04/2024
BOULAY	Vincent	Resp de service DGFIP GR7-niv 4 en ref 2 ^e gr	09	10	29/03/2024
POULAIN	Philippe	Resp de service DGFIP GR4-niv 2 en ref 2 ^e gr	11	12	23/05/2024

Article 2 : La Directrice générale des Finances publiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Les intéressés disposent d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.
La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit et publiées au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT LE 21 MARS 2024

POUR LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS
POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2ÈME GRADE
DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756